Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_023-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – DAVID (arrivée à 19h10 avant vote délibération n°26.013) – HUET – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs DUFFE – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION

PROCURATIONS :
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. THIRION
M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE
Mme HERITAGE a donné pouvoir à M. NEDELEC
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC
Mme LE PALLEC a donné pouvoir à M. DALINO
Mme MENTENS a donné pouvoir à M. DESSAUGE
M. TILLARD a donné pouvoir à Mme DAVID

ABSENTS :
M. ANDRIAMANDIMBY
M. GAUTHIER
M. LE BRAS

SECRÉTAIRE : M. THIRION

FD/PC/SC 26-023

SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

VU la loi du 1er juillet 1901, relative au contrat d'association ;

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU l'article L 1611-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées ;

VU la délibération n°26-013 du Conseil Municipal en date du 26 janvier 2026 qui prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire ;

VU la délibération n°26-020 du Conseil Municipal en date du 2 mars 2026 approuvant le Budget Primitif pour l'exercice 2026 ;

CONSIDERANT que l'attribution des subventions inscrites au compte 6574 donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

CONSIDERANT que ces versements ne font pas l'objet de conditions d'octroi ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_023-DE

CONSIDERANT l'examen des demandes de subvention présentées par les associations listées en annexe ;

CONSIDERANT que les activités conduites par ces associations sont d'intérêt local ;

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission n°3 du 3 février 2026 et de la commission 2 le 4 février 2026 ;

CONSIDERANT que dans le cadre des subventions dites événementielles, le versement de la subvention sera conditionné par la présentation de pièces justificatives de dépenses en lien avec la manifestation organisée ;

Après avoir délibéré, à l'unanimité (Mme DAVID quitte la salle du conseil et ne prend pas part au vote), le Conseil municipal :

- **ATTRIBUE** les subventions au titre du fonctionnement aux associations telles qu'elles sont définies dans le tableau annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à cette subvention.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public,
- Associations bénéficiaires.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-sur-MEU (Ille-et-Vilaine)

Dominique THIRION,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
Fax 02 99 09 14 04
mairie@montfort-sur-meu.fr
www.montfort-sur-meu.fr